

Préavis municipal relatif au Règlement
communal sur les fichiers informatiques
et la protection des données personnelles

N° 43/3 mars 2010

AU CONSEIL COMMUNAL DE BALLAIGUES

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

La loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles (LPrD) est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2008 et remplace celle du 25 mai 1981 sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles (LIPD). Sur la base de cette dernière loi, le Conseil communal de Ballaigues avait adopté un règlement communal datant du 5 novembre 1990.

2. Le nouveau règlement

Dans sa circulaire du 11 septembre 2009, le Service des communes et des relations institutionnelles précise que la nouvelle loi instaure une procédure de recours devant le Préposé cantonal à la protection des données et à l'information qui exclut un recours préalable devant la commission communale. En conséquence, notre règlement communal est considéré comme caduc sur ce point.

Etant donné que d'autres dispositions méritent d'être adaptées à la nouvelle loi, la Municipalité préfère se baser sur le règlement-type proposé.

3. Conclusion

La Municipalité demande au Conseil communal :

- d'adopter le Règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles, tel que proposé.

La Municipalité reste volontiers à la disposition du Conseil et de la Commission pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

Raphaël Darbellay

J.-Daniel Bezençon

Annexes : Projet de Règlement
 Règlement type avec commentaires
 Ancien Règlement